



Fabula / Les Colloques
**Antoinette Deshoulières, une voix poétique
singulière**

Antoinette Deshoulières et Jean de Hénault

Antoinette Deshoulières and Jean de Hénault

Damien Fortin



Pour citer cet article

Damien Fortin, « Antoinette Deshoulières et Jean de Hénault », *Fabula / Les colloques*, « Antoinette Deshoulières, une voix poétique singulière », URL : <https://www.fabula.org/colloques/document15904.php>, article mis en ligne le 13 Mars 2026, consulté le 01 Mai 2026

Antoinette Deshoulières et Jean de Hénault

Antoinette Deshoulières and Jean de Hénault

Damien Fortin

Nombreux sont les binômes mis en avant par les historiens de la littérature du xvii^e siècle français pour rendre compte de la formation des femmes de lettres par des hommes (à la fois pédagogues et conseillers) susceptibles de mettre à leur disposition le savoir indispensable à la culture : Madeleine de Scudéry et un oncle maternel ; Marie-Madeleine Pioche de La Vergne (future Mme de Lafayette) et Gilles Ménage ; Catherine Desjardins (future Mme de Villedieu) et l'abbé d'Aubignac. On admet habituellement qu'Antoinette du Ligier de La Garde fréquente au début de la décennie 1650 (après son mariage avec Guillaume de Lafon de Boisguérin, seigneur des Houlières, le 18 juillet 1651) celui qui devient son maître : Jean de Hénault (mort en 1682), fils d'un boulanger, ami de Chapelle et de Molière, traducteur de Lucrèce et lecteur de Gassendi¹.

La première mention de cette relation, on la doit aux *Furetiriana* formés par Guy Marais et composés de « remarques trouvées dans les papiers de Furetière après sa mort [le 14 mai 1688]² » (*Furetiriana*, non pag. ; le privilège royal porte la date du 19 juin 1695 et l'achevé d'imprimer celle du 2 janvier 1696) : « Monsieur d'Henault était estimé de tout le monde, c'est lui qui apprit à Madame des Houlières à faire des vers ; qu'il a fait une bonne écolière ! » (*Furetiriana*, p. 108). De ce recueil on doit retenir trois poèmes attribués au pédagogue : à mont de la mention, la pièce satirique attribuée à « Monsieur d'H** » et composée en réponse à l'idylle consacrée par Deshoulières à la naissance du duc de Bourgogne survenue le 6 août 1682³ ; à val de la mention, une « Élégie » (p. 109-136), « qui [...] est tombée entre les mains [de l'auteur], et que le public sera peut-être bien aise de voir » et de considérer

¹ La documentation dont on dispose actuellement ne permet pas d'indiquer de manière précise les bornes chronologiques de ce « préceptorat » : Frédéric Lachèvre le situe « de mars à août 1653 » sans apporter un motif de justification (dans Hénault, 1968, « La Vie de Jean Dehénault », p. xii-xiii). René Pintard reste prudent (1972, p. 956) : « Il n'est pas absolument impossible qu'il ait conseillé ou même enseigné la jeune Antoinette du Ligier de la Garde avant que celle-ci ne devînt, en 1651, Mme Deshoulières. Il se peut aussi que, n'imprimant point de livre, ne collaborant pas aux recueils collectifs, n'apparaissant dans aucune compagnie littéraire ni dans l'entourage d'aucun grand, il ait mené une existence solitaire, voire un peu sauvage, en tout cas libertine. Pour le moment, les seuls faits qui soient irréfutablement attestés avant 1651, ce sont l'acquisition de ses charges, en 1631, et le parti qu'il prit de ne pas les exercer. » Sur l'orthographe du patronyme « Hénault », voir Pintard, 1972, p. 959-960, note 34.

² Comme le souligne Alain Niderst (1972b, p. 12), « Louis Marais n'a pas été plus scrupuleux que les autres "faiseurs d'ana" ; on trouve dans son recueil des allusions à "la campagne de 1689" et même à la bataille de Nerwinden qui fut livrée en 1693. » Voir aussi « Patiniana », dans *Naudaeana et Patiniana*, p. 113.

comme « le véritable portrait de Monsieur d'Henault » composé de « vers bien pompeux » et de « pensées neuves » (*Furetiriana*, p. 107-108 et 136)⁴ ; et une « Églogue » intitulée « Amarante » (p. 344-376) et envisagée par les commentateurs depuis Claude-Pierre Goujet jusqu'à Alain Niderst « comme une autobiographie où les événements réels sont travestis dans le langage codé de l'idylle » (Niderst, 1978, p. 713 ; voir aussi Goujet, 1740-1756, vol. xviii, p. 384-386 et 394).

Que contiennent ces deux derniers poèmes, probablement composés au cours de la décennie 1670 (vers la maturité du poète : le premier à l'âge de quarante-cinq ans et le second à cinquante, si l'on se fie aux indications disséminées dans les vers) et consacrés à une femme (nommée Olympe puis Amarante : *i. e.* probablement Deshoulières⁵) dont il cherche à retenir l'attention et susciter l'affection ? Sous des formes distinctes (le soliloque lyrique et le chant amébé), le poète exprime le trouble d'un sujet en proie à un amour qui se dissimule plus ou moins sous le nom de l'amitié : dans l'« Élégie » (*Furetiriana*, p. 121-122 et p. 124), où il dessine le « portrait raccourci » de la femme aimable qui correspond à celui d'Olympe, il tend l'oreille au discours tenu par la raison (« Transporte donc ailleurs ton amour et ta foi. / Ou plutôt n'aime rien, ou n'aime plus que moi ») ; dans l'« Églogue » (p. 359-360), où Amarante est présentée comme l'animatrice d'un cercle de gens de lettres au sein duquel elle forme le goût et le jugement de ses hôtes, apprécie et évalue leurs ouvrages, dispense avis et conseils, le poète est sensible au discours de son amante qui finit par lui dire : « Et si jusqu'à l'amour elle [ta tendresse] va malgré moi, / Je n'aimerai personne, ou n'aimerai que toi » (avant d'ajouter : « Cède à notre amitié, j'en prends tous les hasards. »)⁶. Derrière le badinage se devinent les traits

³ « Pour immortaliser l'enfant qui vient de naître, / Et qui gouvernera dans soixante ans peut-être / La d*** a fait cent vers tant mal que bien, / Que lui donnera-t-on pour un si long ouvrage : / Si j'en étais cru, ma foi rien. / Pour immortaliser et sa chatte et son chien, / Elle en a bien fait davantage. » (*Furetiriana*, p. 63.) Le rédacteur de l'« Éloge historique », suivi par Goujet (1740-1756, vol. xviii, p. 406) et par Schröder (2019, p. 98, note 10), estime l'attribution « peu vraisemblable » (1747, vol. i, p. xxxvi). Voir aussi Niderst, 1972b, p. 17-18. Mais le ton adopté par l'auteur de l'épigramme n'est pas un argument suffisant pour écarter l'attribution à Hénault. Rappelons son mot au sujet de la tragédie *Genséric* (créée à l'Hôtel de Bourgogne le 20 janvier 1680 et publiée anonymement en 1680 avec la seule mention « Madame **** ») : « Henaut disait à Mde Des Houlières, savez-vous bien que pour faire des tragédies, il faut avoir ce qui manque à votre chat — il était coupé. » (Rouen, Bibliothèque patrimoniale Jacques-Villon, Ms 0-37, « Poésie, brouillons, essais, etc., de la main de Mr de Cideville », fo 201 [1751] ; orthographe actualisée ; Niderst, 1969, p. 830 et Niderst, 1991, p. 194, note 195).

⁴ Le poème est partiellement reproduit, avec quelques variantes et sous un autre titre, dans un manuscrit conservé à la BnF, Département des manuscrits, NAF, Ms 18220 (« Recueil collectif de pièces mélangées de prose et de vers de la fin du xviii siècle »), fos 89v-92r (« Fragment de Mr Hesnaut. La Raison »).

⁵ « Les Portraits des trois illustres personnes que le lecteur reconnaîtra dans cet Églogue [*sic*], lui feront plaisir » (*Furetiriana*, p. 376) : la remarque placée à la suite de l'églogue a incité les historiens à deviner les référents dissimulés par les noms de Parnasse (Goujet, 1740-1756, vol. xviii, p. 394 ; Lachèvre, [1909-1928] 1968, p. 87, note 1). A. Niderst rappelle cette application [Amarante : Deshoulières] pour la contester (1972b, p. 15-17), mais il rejoint ses prédécesseurs ultérieurement (« Jean Hénault [suite] », 1978, p. 716-717 ; 1991, p. 69). Ajoutons que le nom d'Amarante est celui retenu par Lignières dans le second portrait qu'il consacre à Mme Deshoulières (*Recueil des portraits et éloges, en vers et en prose, dédié à son Altesse Royale Mademoiselle*, Paris, Ch. de Sercy et Cl. Barbin, 1659, « Seconde partie », « Portrait de Madame Deshoulières, fait par M. de Lignières », p. 496-501). Sur Olympe, voir A. Niderst, 1978, p. 716-718.

d'une « bonne écolière » capable de donner des leçons à son ancien maître et à ses proches.

Le témoignage attribué à Furetière est confirmé par celui que Jean-Baptiste Dubos livre dans une lettre adressée le 27 avril 1696 à Pierre Bayle et citée par l'auteur du *Dictionnaire historique et critique* dans une « remarque » de l'article « Spinoza » (« insigne et maligne faveur » d'après Sainte-Beuve, [1839, 1844] 1998, p. 439) : celui qu'on présente comme le « maître de Madame des Houlières » aurait « montré » à la jeune femme « tout ce qu'il savait et croyait savoir : on prétend qu'il y paraît dans les ouvrages de cette Dame. » (Bayle, 1697, vol. iv, art. « Spinoza » [« Remarque F »], p. 1088)⁷. La dette contractée par la disciple à l'égard du maître serait particulièrement perceptible dans ces vers tirés de l'idylle « Le Ruisseau » parue pour la première fois dans le *Mercur galant* de mars 1685 (c'est-à-dire : après la mort de Hénault) : « Courez ruisseau, courez, fuyez et reportez / Vos ondes dans le sein des mers dont vous sortez ; / Tandis que pour remplir la dure destinée / Où nous sommes assujettis / Nous irons reporter la vie infortunée / Dans le sein du néant d'où nous sommes sortis. » (Bayle, 1697, vol. iv, art. « Spinoza » [« Remarque F »], p. 1088 [Deshoulières, 2025, « LXIX. Le Ruisseau », v. 109-115 (v. 114 manquant), p. 219] ; la poétesse exprime une idée semblable dans d'autres idylles : « XLV. Les Fleurs », v. 31-36, p. 171). En indiquant qu'il ne s'agit pas là d'un énoncé relevant d'une conception d'ordre philosophique, mais d'une expression insérée dans une création d'ordre poétique, P. Bayle prend soin de blanchir la poétesse de toute accusation d'impiété : « pour l'honneur de Madame des Houlières, disons qu'elle n'a suivi que des idées poétiques qui ne tirent point à conséquence. [...] Ne jugeons point d'elle par des phrases poétiques. Ce n'est pas qu'on ne puisse cacher beaucoup de libertinage sous les privilèges de la versification. » (Bayle, 1697, vol. iv, art. « Spinoza » [« Remarque D »], p. 1088).

Mais peut-on déduire de ces seuls vers (précédés d'un rappel du péché originel qui conduit à la substitution de la première nature par une seconde [v. 105-108,

⁶ Retenons le portrait d'Amarante (conforme au premier portrait de Deshoulières brossé par Lignières dans le recueil de 1659 : « Portrait de Madame Deshoulières, fait par M. de Lignières », dans *Recueil des portraits et éloges*, « Première partie », p. 380) : « Amarante a l'esprit beau, vaste, pénétrant, / Et pour l'entretenir nul sujet n'est trop grand. / Minerve pour l'instruire eut si peu de réserve / Qu'elle juge de tout comme ferait Minerve, / Ce Berger enjoué, ce doux Magicien, / Qui connaît tous les morts des vieux temps et du sien, / S'en va jusqu'aux Enfers déchagriner les ombres, / Damon [Fontenelle ?], pour se guider dans ces Royaumes sombres / Consultait Amarante, il suivait ses avis. / Et se trouve fort bien de les avoir suivis. / Ménasque, Lycidas, Palemon, et moi-même, / Nous n'estimons nos chants qu'autant qu'elle les aime ; / Nous faisons sur son goût tout ce que nous faisons, / Et ne nous plaisons point, si nous ne lui plaisons. » (*Furetiriana*, « Églogue », p. 361-362).

⁷ La note est reprise au début de l'article qu'il consacre à « Hénault » dans la seconde édition. Dubos avait écrit : « C'est vrai qu'il a été le pédagogue de Mad. des Houlières à qui il a montré tout ce qu'il savait et croyait savoir » ; Bayle a repris, en le corrigeant, ce passage (1890, p. 258). Plus haut dans la lettre, Dubos faisait de Hénault le « maître de Madame des Houlières » (p. 257). Sur la foi du témoignage de l'abbé Dubos dans sa lettre à P. Bayle (27 avril 1696), on suppose que l'homme de lettres a voyagé en Hollande en compagnie de son protecteur Johan Orttné né à Amsterdam le 24 mars 1642, cousin de Huygens (Pintard, 1972, p. 968) pour rencontrer Spinoza (qui « ne fit pas grand cas de son érudition ») : voir Vernière, [1954] 1969, p. 14-15 ; Pintard, 1972, p. 972. Il reste problématique de soutenir sans preuve tangible que Deshoulières — celle que « Bayle a pu rattacher par un bout à Spinoza » (Sainte-Beuve, [1840-1859] 2004, vol. i, p. 709) — « passe pour l'avoir fort goûté » (Worms, 1892, p. 199).

p. 218-219] : « plus j'envisage / La faiblesse de l'homme et sa malignité, / Et moins de la Divinité / En lui je reconnais l'Image ») une pleine adhésion à la pensée de Hénault articulée autour de la mise en cause de l'immortalité de l'âme (notamment exprimée dans son « Imitation du chœur de l'acte second de la Troade de Sénèque »⁸) ? Au moins peut-on reconnaître qu'ils rappellent l'argument souvent employé par les Anciens (comme Lucrèce, *De la Nature des choses*, III, v. 974-975 et Cicéron, *Des Termes extrêmes des biens et des maux*, I, xv, 49 et *Tusculanes*, I, vi, 13 et xxxviii, 91 ; Salem, 1990, p. 120-125), qui déduisaient l'état postérieur au décès de l'état antérieur à l'existence, en reliant deux infinis symétriques (*a parte ante* et *a parte post*) : même si l'on distingue ces deux néants, celui qui précède la vie (et qui ne fait l'objet que d'une relative indifférence : car nous n'étions pas encore) et celui qui suit la mort (et qui suscite une profonde angoisse : car nous ne serons plus), on considère la période anténatale comme un « miroir » pour définir le mouvement de retour au néant opéré par la mort. Mais un tel argument peut-il suffire à canaliser la peur qu'elle suscite ?

Le corps de l'article consacré à « Hénault (N.) » [*sic*] dans la deuxième édition du *Dictionnaire* (1702) et surtout composé de la citation de cette lettre (dont l'auteur présenté comme un « habile homme » est laissé dans l'anonymat) est accompagné de longues « remarques », toutes « remplies de plusieurs particularités » et tirées d'un « Recueil » qu'« un jeune Avocat au Parlement de Paris [Mathieu Marais] [lui] a fait la faveur de [lui] envoyer l'an 1698. et qui [le] convainquent qu'il a de l'esprit infiniment, et une exacte connaissance de beaucoup de faits curieux, et très propres à ce Dictionnaire. » (Bayle, 1702, vol. ii, art. « Hénault [N.] » [« Remarque B »], p. 1510)⁹. La disposition de ce nouvel article donne lieu à un rééquilibrage du jugement porté sur les *Poésies* : « Vous avez rapporté des vers de Madame des Houlières suspects de libertinage, m'a-t-il écrit, mais on vous en a fait oublier un qui n'est pas le moins fort [v. 114 : "Que le hasard nous a donnée"], et qui se trouve dans l'édition de ses poésies. Il faut dire la vérité : il y a bien d'autres pièces morales et même Chrétiennes et saintes qui corrigent celle-là dans ses

⁸ Au sujet d'un « héroïque malheureux » qui « par un trépas généreux [...] s'arrache au pouvoir de l'Envie », Hénault s'interroge : « Rencontre-t-il encore ailleurs / Les malheurs dont il se délivre ? / Ou mourant une fois pour jamais ne revivre, / Dans le sein du néant porte-t-il ses malheurs ? / Et son âme en l'air échappée, / Avec le dernier souffle est-elle dissipée ? » (« Imitation du chœur de l'acte second de la Troade de Sénèque », 1670, p. 103). Plus loin (p. 111), on lit : « La mort, sans souffrir de partage, / Confond l'âme et le corps, et leur fait même outrage. » La remise en cause de l'immortalité de l'âme, « c'est là son domaine préféré, fait remarquer R. Pintard, celui où ses négations atteignent leur plus haut point de virulence. » (1972, p. 967). La traduction (sous la forme d'une imitation-adaptation) du chœur de l'acte second des *Troyennes* de Sénèque a souvent attiré l'attention des « esprits forts », notamment Jean-Jacques Bouchard et Cyrano de Bergerac (Pintard, [1943] 2000, p. 241).

⁹ Une note renvoie le lecteur à la fin de la « remarque Q » de l'article consacré au duc de Guise, qui indique le nom de ce lecteur scrupuleux : « [Mathieu] Marais » (1702, art. « Guise (Henri de Lorraine Duc de) », « Remarque Q », p. 1444). Dans cette lettre à Bayle en date du 25 mai 1698, on trouve ces mots (absents de l'article du *Dictionnaire*) : « [C]et homme [Hénault] mettait dans ses ouvrages les semences de ses Erreurs. » (BnF, Département des Manuscrits de la BnF, f. fr. 25669, « Recueil d'ouvrages et correspondance de Pierre Bayle », fo 106 ; le volume provient de la bibliothèque du président Bouhier [E 170, 1728]). On peut lire la réponse de Bayle à Marais en date du 2 octobre 1698 (Bayle, 1729, vol. ii, p. 724-732, en particulier, p. 726-727).

Ouvrages. Il fallait pourtant qu'on la fît passer pour une Libertine, car elle s'en plaint dans son Épître au Père de La Chaise sur les faux dévots [Deshoulières, 2025, "CXX. Épître chagrine au très révérend Père de La Chaise", v. 132, p. 316]. C'était un très grand esprit, l'honneur de son sexe, et la honte du nôtre. » (Bayle, 1702, vol. ii, art. « Hénault [N.] » [« Remarque D », p. 1511]. De Dubos à Marais (en passant par Bayle) le portrait de Deshoulières oscille entre deux polarités, autour desquelles on a pu articuler — de manière réductrice — le récit de sa vie (Lachèvre, [1909-1928] 1968, p. 25) comme celui de la vie de son maître : de la libertine (dont la pensée est touchée par l'audace de la pensée épicurienne) à la chrétienne (dont le cœur est marqué par un esprit de repentance).

On a coutume de penser que ce maître, qui aurait entrepris la traduction intégrale du poème de Lucrèce (dont on a conservé seulement un fragment)¹⁰, a transmis à sa disciple les éléments de la pensée épicurienne qu'elle aurait pu reprendre à l'occasion dans ses vers : la revue de quelques doctrines philosophiques à la fin de l'ode à La Rochefoucauld lui donne l'occasion de rappeler que pour les épicuriens tout est composé d'atomes en mouvement qui s'entrechoquent au hasard indépendamment de toute intervention supérieure d'essence divine (Deshoulières, 2025, « LXXXII. Ode à M. L. D. D. L. R. », v. 141-150, p. 246). Reste que l'on doit prendre soin de conserver ouvert le spectre des références probablement disponibles dans l'entourage social et culturel : Virgile et Horace (qui ont pu relayer certains motifs épicuriens dans les *Géorgiques* pour le premier et dans les *Odes* pour le second) ; Montaigne (dont *Les Essais* fourmillent de réminiscences directes et discrètes à cette pensée ancienne) ; Gassendi (qui a contribué par ses commentaires — abrégés par François Bernier — à la réhabilitation et à la diffusion de cette philosophie) ; Marolles (qui entreprend la première traduction française du poème lucrétien et dont Deshoulières devait connaître la nièce Mme de Monbel qui collabora en 1659 au *Recueil des portraits et éloges, en vers et en prose*¹¹) ; et, bien sûr, Lignières (qui peut à l'occasion « suivre aveuglément les conseils d'Épicure, / Et croire quelquefois un peu trop la Nature » (Deshoulières, 2025, « II. Portrait de M. de Lignières fait par Mme Deshoulières », v. 137-138, p. 94). Hénault n'est donc pas le

¹⁰ « On assure que d'Hesnaud avait traduit tout le Poème de Lucrèce, mais qu'un Confesseur lui en ayant fait scrupule, il brûla son ouvrage, dont il n'est resté que les cent premiers vers, que ses amis avaient copiés ou retenus de mémoire. » (Goujet, 1740-1756, vol. xviii, p. 392). De cette entreprise on conserve deux copies : BnF, Département des manuscrits, f. fr., NAF, Ms 18220 (« Recueil collectif de pièces mélangées de prose et de vers de la fin du xviii siècle »), « Traduction de Lucrèce par Monsieur Hénaut », fos 92r-95r ; BnF, Arsenal, ancien fonds, Ms 6541 (« Recueil de Jean Nicolas de Tralage », t. I), « Fragment du premier livre de Lucrèce, traduit en vers français par M. Hénaut », fos 34r-35r. Cette ébauche de traduction est publiée dans le *Recueil*, 1694, t. ii, vol. iii, « Troisième partie », p. 330-337 ; et reprise dans le *Recueil*, 1714, vol. i, p. 353-356.

¹¹ Voir, en particulier, le « Portrait d'Amarillis fait par Mad. de Monbel », *Recueil des portraits et éloges*, « Seconde partie », p. 673-677. Et, bien sûr, le « Portrait de Monsieur de Marolles, abbé de Villeloin », « Seconde partie », p. 697-698 et 702.

seul à avoir pu lui donner accès à cet héritage (auquel elle a pu se rapporter directement par sa connaissance du latin). En matière philosophique, le maître a surtout dû léguer à sa disciple un certain éclectisme (jamais synthétique ni même syncrétique) qui témoigne d'un rapport foncièrement critique à la raison.

De la philosophie épicurienne souvent mise en dialogue et en débat avec d'autres doctrines et d'autres systèmes dans une perspective sceptique qui vise à en souligner la vanité (« LXXXII. Ode à M. L.D.D.L.R », v. 121-130, p. 245-246), Deshoulières semble retenir quelques thèmes particuliers, comme la défiance envers l'aveuglement des passions au profit de l'indolence du corps et de la tranquillité de l'âme (en particulier : dans les idylles) ; la promotion d'une éthique de la modération des désirs et des passions (en particulier : « LXXXVI. L'Hiver », v. 37-38, p. 251 : « Pour être heureux, pour être sage / Il faut savoir donner un frein à ses désirs », qui fait écho à la fin de la première idylle [« XVIII. Les Moutons », v. 47-48, p. 125]) ; la condamnation de la gloire posthume et de la servitude qu'elle implique (en particulier : « CXXXI. Réflexions morales sur l'envie immodérée de faire passer son Nom à la postérité », p. 339-344) ; la volupté entendue comme la finalité de la vie heureuse et comme le principe cosmique destiné à assurer la conservation des espèces et la communication des êtres — et ainsi à garantir l'unité de la vie (« XVI. Pour la Naissance de M. le duc de Bourgogne. Idylle », v. 35-39, p. 117 ; « XLII. Ode. À Clymène », v. 81-84, p. 165 ; « LVI. Les Oiseaux. Idylle de Madame Deshoulières », v. 12-18, p. 188 ; et, bien sûr, « CLXXXI. Imitation de Lucrèce en Galimatias fait exprès », p. 443-445).

Mais gardons-nous de considérer l'épicurisme tel qu'il transparaît dans ses *Poésies* comme un corps de doctrine strictement et clairement défini : cette pensée surgit dans les vers sur le mode allusif à partir d'une image ou d'une formule, sans que l'on puisse faire pour autant de Deshoulières une sectatrice ou une zélatrice du Jardin. Son épicurisme est, à l'instar de celui de La Fontaine, diffus et badin. L'« Imitation de Lucrèce en Galimatias fait exprès » parodie sur un ton plaisant l'invocation à Vénus qu'on lit au début du poème de Lucrèce et que P. Bayle considère comme « un jeu d'esprit, où [le poète latin] voulut bien s'accommoder en quelque façon à la coutume » (1702, vol. ii, art. « Lucrèce », p. 1924) : la forme du « galimatias fait exprès » permet à la poétesse, qui prétend « chanter sur [sa] lyre en termes simples, et clairs » (Deshoulières, 2025, « CLXXXI. Imitation de Lucrèce en Galimatias fait exprès », v. 10, p. 443)¹², de se présenter en pseudo-savante qui tient à exhiber les normes et les règles censées fonder l'autorité du discours. Une telle

¹² Comme il n'est aucun mortel qui puisse composer un poème digne de la grandeur d'un tel sujet (Lucrèce, *De la Nature des choses*, V, v. 1-6 ; notamment cité par Gassendi, [1647] 2006 [IV, 2, 2], vol. ii, p. 8-11), tout poète doit se résoudre à adopter une voie oblique. Reste que Lucrèce oppose l'obscurité du sujet traité (*de re obscura*) et la clarté de l'expression employée (*tam lucida carmina*) : voir *De la Nature des choses*, I, v. 933-934 (voir aussi I, v. 136-140 et III, v. 1-2). Épicure est déjà soucieux de clarté (Diogène Laërce, X, 13 et Cicéron, *De finibus*, I, 15 : tous deux cités par Gassendi, [1647] 2006 [VIII, 9, 2], vol. ii, p. 241-245). Sur le galimatias, voir Desmarets de Saint-Sorlin, 1670, p. 18-19.

« imitation » ne respecte-t-elle pas l'esprit du poème de Lucrèce, tel que l'a défini Pierre Vesperini (2017, p. 362), aux yeux de qui la logique à l'œuvre est moins idéologique qu'esthétique ?

Aussi convient-il d'indiquer ce que Jean-Charles Darmon appelle des « lieux de passage » (1998, p. 10) entre la création littéraire et le discours philosophique. Sans doute certaines formules font-elles écho à un concept philosophique : « Vous ne formez jamais d'*inutiles désirs* » (Deshoulières, 2025, « XVIII. Les Moutons », v. 5, p. 123, nous soulignons) ; « Présent des Dieux, doux charmes des humains, / Ô divine amitié, viens pénétrer nos âmes, / Les cœurs, éclairés de tes flammes, / Avec des *plaisirs purs*, n'ont que des jours sereins. » (« CCIII. À l'amitié », v. 1-4, p. 476, nous soulignons). La formule qui consiste à définir la mort comme « cet instant / Qui n'est rien » (« LXXXII. Ode à M. L. D. D. L. R. », v. 82-83, p. 244) rappelle à la fois la leçon d'Épicure dans sa *Lettre à Ménécée* et la célèbre formule de Lucrèce (1650, III, v. 830-831, p. 261) que Hénault a dû traduire et qu'on trouve sous la plume de quelques contemporains (Cyrano de Bergerac, *La Mort d'Agrippine*, II, iv, v. 609 ; La Fontaine, lettre à Maucroix, 10 février 1695) ; elle évoque aussi (et peut-être surtout) les textes de Sénèque, en particulier les *Lettres à Lucilius* (liv. 4 : « *Mors est non esse. Id quale sit, iam scio : hoc erit post me, quod ante me fuit* ») et le chœur des Troyennes, notamment consacré à l'expression des souffrances et des plaintes (*Les Troyennes*, v. 397-402) et paraphrasé par Hénault de la manière suivante : « Tout meurt en nous, quand nous mourons. / La mort ne laisse rien, et n'est rien elle-même. / Du peu de temps que nous durons / Ce n'est que le moment extrême. // Cesse de craindre, ou d'espérer / Cet avenir qui la doit suivre. / Que la peur d'être éteint, que l'espoir de revivre, / Dans ce sombre avenir cesse de t'égarer ; / L'état dont la mort est suivie, / Est semblable à l'état qui précède la vie. » (Hénault, 1670, « Imitation du chœur de l'acte second de la Troade de Sénèque », p. 109). Mais une telle conception censée conjurer la peur de la mort dans la perspective épicurienne reste parfaitement vaine dans l'esprit de la poétesse (Deshoulières, 2025, « LXXXII. Ode à M.L.D.D.L.R. », v. 85-90, p. 244), qui est moins épicurienne par un attachement à un corps de doctrine que par une sensibilité à ce ton mélancolique qui se dégage du poème lucrétien et qui porte une vision du monde où l'homme, toujours faible et misérable, enclin à l'illusion et condamné à l'ignorance, est perdu dans l'immensité d'un mouvement infini.

Sans doute convient-il, pour mieux cerner les enjeux de la relation qui unit les deux esprits, de relever les textes où s'établit plus ou moins directement un dialogue. Le premier conservé est probablement l'épître que Hénault adresse en 1649 (c'est-à-dire : l'année du mariage de Hénault avec Marie Dantan et deux avant le mariage

d'Antoinette avec le seigneur des Houlières) à Sapho (derrière laquelle on peut reconnaître les traits de la disciple)¹³. À cette destinataire déjà animée par le goût des belles-lettres et le désir de renommée il rappelle qu'« [il] n'[est] point la dupe de la gloire » et qu'« [il lui] quitte [sa] place au Temple de mémoire » (Hénault, 1670, p. 218) pour l'inviter à adopter une conduite semblable à la sienne (p. 212-213) : « Le renom, ce fameux pipeur, / Vous fait pour un peu de vapeur / Renoncer pour jamais au plaisir d'être aimée ; / Ah Sapho, consultez-vous. L'Amour est un bien si doux. / Moquez-vous de la renommée, / Un peu de feu vaut mieux que beaucoup de fumée. » Tout en prenant soin de rappeler que pour l'ancienne poétesse Sapho « Phaon avait son tour » (p. 210)¹⁴, il exprime son incompréhension de la voir « se brouill[er] avec l'amour et le plaisir » au seul profit de la rime et de la raison (p. 209). D'où son « avis salutaire » (p. 213), qui consiste à l'inciter à « ne préfér[er] plus la gloire à l'amour » (p. 214) pour consacrer son temps à la satisfaction des plaisirs. Ce discours de méfiance à l'égard de la renommée et des honneurs repose sur l'idée que la projection dans un avenir chimérique prive les hommes du calme et du repos, les empêche de connaître le bonheur dans le présent (et de savourer la pleine jouissance du *hic* et *nunc*) : « La gloire, Sapho, vous plaît-elle au prix de cette servitude ? Je vous avoue qu'elle ne me plairait pas. Je ne veux point reposer en cachette, comme si mon repos était fatal à la tranquillité publique. Je ne veux point être réduit à me dérober, pour manger, comme si j'avais dérobé ce que je mange. Je veux voir les gens qui me plaisent, et non pas ceux à qui je plais. » D'où la ferme exhortation adressée à la destinataire : « En un mot, je prétends jouir de ma liberté, disposer de mes plaisirs, et ne dépendre que de mon Prince, et de ma Maîtresse. Apprenez à vivre à mon exemple, Sapho, si vous voulez vivre heureux. Renoncez aux Vers, et à la gloire qu'ils vous ont acquise, puis qu'après que les Vers vous ont donné bien de la peine, la gloire vous en donne encore davantage. » (p. 216-217).

¹³ Surpris de voir « imprimé avec privilège » les *Œuvres diverses* publiées en 1670, M. Marais rappelle que le volume contient « de la prose et des vers, et des Lettres en prose et en vers à Sappho qui pourrait bien être Madame des Houlières » (par P. Bayle, 1702, vol. ii, art. « Hénault [N.] » [« Remarque B »], p. 1510 [BnF, Département des Manuscrits de la BnF, f. fr. 25669, « Recueil d'ouvrages et correspondance de Pierre Bayle », fo 105]). Dans l'édition de 1747 (vol. i, p. li-liii), un extrait de cette lettre, placé à la suite de l'« Éloge historique », est ainsi présenté : « Extrait d'une lettre de D'Hesnault à Madame Deshoulières, avant son Mariage. 1649 ». A. Niderst (qui ignore ces éléments) émet quelques objections pour mettre en cause une telle identification (1972b, p. 7-8 ; 1978, p. 711). Ajoutons que Fr. Lachèvre attribue à Hénault un poème intitulé « Pour Madame *** [Deshoulières ?] » et signé de la seule lettre « H. » dans *Poésies choisies de Messieurs [...] et de plusieurs autres*, Paris, Ch. Sercy, 1658-1666, vol. iv (1661), p. 77 (reproduit dans Hénault, 1968, p. xvi). R. Pintard formule une réserve sur cette attribution (1972, p. 965, note 56).

¹⁴ Mais cet amant n'avait-il pas ravi à la poétesse tout ce qui charmait naguère ses amantes ? « Que ne suis-je maintenant aussi éloquente, que vous me disiez que je l'étais autrefois !, fait-elle remarquer à Phaon dans son héroïde. Hélas, mon cruel déplaisir m'en empêche ; Et tout ce que j'avais d'esprit se trouve étouffé par la rigueur de mon tourment, je ne suis plus capable de faire de vers, je n'ai plus de génie : L'affliction me serre le cœur, et me ferme la bouche, et ma lyre est devenue muette. [...] Phaon m'a emporté tout cela quand il s'en est allé : Et j'ai perdu par son absence tout ce qui vous [les Lesbiennes] était si agréable. Ha ! leur disais-je, que je suis malheureuse ! Et qu'il s'en est peu fallu, qu'il n'ait été mon Amant ! Faites, qu'il revienne, l'esprit reviendra en même temps à votre Compagne qui fait des vers : C'est le seul qui lui peut redonner les forces qu'il a perdues, et le seul qui les lui peut ôter. » (Ovide, 1661, xxi, v. 195-207, p. 203).

Un tel réquisitoire contre la gloire (et contre le trouble et les soucis qu'elle génère) rappelle les vers de Lucrèce (1650, III, v. 59-73, p. 197 et 199), où la condamnation du furieux désir d'une seconde vie (qui cache mal une peur opiniâtre de la mort et un rêve extravagant d'immortalité) s'articule autour de deux arguments : d'un côté, la gloire provoque une peine incessante qui plonge les hommes dans l'inquiétude ; de l'autre, la gloire génère une violence sauvage qui pousse les hommes à ourdir des intrigues et à commettre des crimes qui dérangent l'ordre social (ces deux terribles conséquences entrent en parfaite contradiction avec l'idéal de repos que réclame le sage et l'idéal de paix que suppose la vie sociale). Aussi doit-on réduire à néant le souci de la postérité : pourquoi ruiner le présent par la crainte du futur ? Pourquoi anticiper le bien ou le mal et leurs effets ? La mort détruit tout (jusqu'à la mémoire des morts) : « Qui jouira pour moi de ces honneurs posthumes, / Quand je ne serai plus qu'un amas de Volumes ? / Ce qui reste des morts reste pour les vivants, / Et va mourir comme eux dans les âges suivants. / Ainsi du grand Homère, ainsi du grand Virgile, / L'éloquence et la gloire eurent un sort fragile. / L'une et l'autre nous touche, et ne les touche plus. / Les grands titres pour eux sont titres superflus. / Tandis qu'on les admire, et tandis qu'on les loue, / L'impitoyable temps de leurs œuvres se joue. » (1670, p. 219). Malgré cet avertissement dont on trouve quelque trace dans les *Poésies*¹⁵, Deshoulières cherche à extirper ses vers (même ceux tournés vers la célébration de la circonstance) de la consommation immédiate pour les inscrire dans la pérennité et les adresser à la postérité : le projet de constitution d'un recueil (1678) laisse supposer (même si la publication est repoussée) qu'elle espère (ou qu'on espère pour elle) les « honneurs posthumes » que son maître préfère mépriser.

La leçon de ce maître l'ayant « instruite » « dans cet Art merveilleux, qui par un triste sort, / Quelque savant qu'on y puisse être, / Ne fait vivre qu'après la mort » (Deshoulières, 2025, « CXXXV. Fragments. Placet au roi », v. 22-25, p. 352-353)¹⁶, elle semble pourtant la transmettre (après la mort de ce dernier) à deux femmes de lettres : d'abord, à Mlle de La Force dans une épître dite « chagrine » parue pour la première fois dans le *Mercure galant* de novembre 1684 (« XXII. Épître chagrine à Mademoiselle *** », v. 124-125 et 133-135, p. 132 : « Ne cherchez plus une frivole gloire / Qui cause tant de peine et si peu de plaisir. / Je la connais, et vous m'en pouvez croire. / [...] Vous que le Ciel n'a point fait naître / Avec ce talent que je hais, / Croyez-en mes conseils, ne l'acquerez jamais »), où le tableau des désagréments causés par le succès littéraire peut rappeler le propos tenu à Sapho par Hénault qui

¹⁵ « Homme, contre la mort, quoi que l'art te promette, / Il ne saurait te secourir. / Préparez-y ton cœur ; dis-toi : C'est une dette / Qu'en recevant le jour j'ai faite ; / Nous ne naissons que pour mourir. » (Deshoulières, 2025, « CXLII. Réflexions diverses », i, v. 1-4, p. 365).

¹⁶ À l'occasion, elle renvoie sa destinataire au rôle joué par l'enseignement dispensé par un maître dans la formation que cette dernière a pu suivre (« CXXVII. Épître à Madame la comtesse d'Alègre », v. 48-49, p. 332-333).

souligne les « visites incommodes » et les « conversations ennuyeuses » que l'on doit à « l'importunité des bons et des mauvais Poètes », à « l'accablement des beaux esprits au poil et à la plume » et à « la curiosité des femmes folles et savantes » (« Jamais on n'a tant incidenté dans le Palais que dans votre maison », ajoute-t-il) (Deshoulières, 2025, « XXII. Épître chagrine à Mademoiselle *** », v. 21-24, p. 129 ; Hénault, 1670, « À Sapho », p. 214-215) ; ensuite, à la peintre et poétesse Élisabeth-Sophie Chéron dans les « Réflexions morales sur l'envie immodérée de faire passer son Nom à la postérité » parues pour la première fois dans le *Mercurie galant* de novembre 1693 (Deshoulières, 2025, « CXXXI. Réflexions morales », v. 86-91, p. 342 : « Mais quand nous descendons dans ces demeures sombres / La gloire ne suit point nos ombres, / Nous perdons pour jamais tout ce qu'elle a de doux ; / Et quelque bruit que le mérite[,] / La valeur, la beauté, puisse faire après nous, / Hélas ! on n'entend rien sur les bords du Cocyte ! »), où la condamnation des monuments de pierre érigés en si grand nombre à la gloire des hommes pour faire durer leur souvenir dans l'histoire (« CXXXI. Réflexions morales », v. 42-50, p. 340-341 ; voir aussi « CCIV. Pièce sans titre », p. 477-478) peut rappeler le propos tenu par Hénault, qui dans son « Élégie » met en évidence la vanité de « ces superbes palais, ces forts audacieux, / Qui gourmandent la terre, et menacent les cieux, / Ces grands emmeublements chargés de broderie, / Où l'or est abîmé parmi les pierreries, / Ces temples, ces autels si riches, si parés, / Où les Dieux cependant sont si mal adorés, / Enfin ces grands portails, ces magnifiques dômes, / Et ces tours d'où les Grecs auraient vu vingt royaumes » (*Furetiriana*, « Élégie », p. 115-116). On ne peut toutefois prétendre (comme le fait Turgot de Saint-Clair dans un madrigal publié dans les *Poésies* de 1695) qu'elle a cherché dans ses « Réflexions morales » à « condamner l'Amour de la gloire » ; on doit reconnaître qu'elle fait de la gloire « le bien le plus doux » et qu'elle « n'[a] porté [ses] coups / Que sur l'immodérée et ridicule envie / De l'étendre au-delà de nous. » (Deshoulières, 2025, « CXXXIX. Réponse. Madrigal », v. 5, 10-14, p. 357). Ce qui peut éventuellement demeurer après la mort, c'est le souvenir qu'on laisse dans la mémoire des hommes et surtout des amis (« XLV. Les Fleurs. Idylle », v. 29-30, p. 171 ; « CXXXI. Réflexions morales », v. 118-119, p. 343)¹⁷.

Reste que la réticence à l'égard de la gloire s'élargit et s'approfondit chez l'un et chez l'autre en un rejet de l'opinion et des « maux » (Deshoulières, 2025, « LXXI. Ode à M. L. D. D. L. R. », v. 50, p. 243) qu'elle génère (ceux qui sont le fruit de l'imagination et auxquels il est possible, voire nécessaire, de se soustraire). « Contre l'opinion je combats tous les jours, / Et je la hais par tout jusque dans les amours », affirme Hénault, qui condamne avec vigueur « la folle opinion, reine des fantastiques, /

¹⁷ À titre de comparaison, voir Hénault, 1670, « De la consolation. À Olympe », p. 84-85 (le nom de la destinataire pourrait cacher Deshoulières : Niderst, 1978, p. 716-718). Pour Épicure, le sage doit ne prêter attention à sa réputation que pour être exempt de tout mépris de la part de ses semblables (Diogène Laërce, X, 120).

Source de tant de biens, et de maux chimériques. » (*Furetiriana*, « Élégie », p. 132 et 114 ; voir aussi Hénault, 1670, « De la consolation. À Olympe », p. 31-33). La représentation des éventuels bonheurs ou malheurs constitue toujours une source de malheurs effectifs : la crainte et le désir projettent l'homme hors de lui-même et lui dérobent l'occasion de considérer ce qui est véritablement. C'est à partir des « travaux » et des « soins » produits par l'opinion et répertoriés par Hénault dans son « Élégie » (avant d'esquisser le cadre idyllique de l'âge d'or où règnent le repos et le silence, l'innocence et la simplicité : *Furetiriana*, « Élégie », p. 114-116 et 116-118) que Deshoulières développe la troisième ballade adressée au duc de Saint-Aignan : « Opinion chez les Hommes fait tout. » (Deshoulières, 2025, « XXIX. Troisième ballade de Madame Deshoulières à M. le duc de Saint-Aignan », p. 143-144). De telles considérations sur la nocivité des opinions humaines rappellent sans doute le propos tenu par Charron notamment apprécié par Gassendi (lettres échangées avec Faur du Pibrac les 6 mars et 8 avril 1621 ; 1658, vol. vi, p. 1-2 et 391 ; Bloch, 1971, p. 79-80) : « Ce n'est pas la vérité ni le naturel des choses qui nous remuë et agite ainsi l'ame. C'est l'opinion, selon un dire ancien : les hommes sont tourmentés par les opinions qu'ils ont des choses, non par les choses mesmes, *opinione sepius quam re laboramus : plura sunt quæ nos tenent, quam quæ præmunt* [Sénèque, *Lettres à Lucilius*, XIII]. [...] il y a si grande diversité, voire contrariété d'opinions par le monde, et ny a chose aucune de laquelle tous soient generalement d'accord, pas mesme les sçavans et les mieux nez : qui montre que les choses entrent en nous par composition, se rendent à nostre mercy et devotion, et logent chez nous comme il nous plaist, selon l'humeur et la trempe de nostre ame. » (Charron, [1601] 1986, I, xvi, p. 149. Voir aussi I, xviii, p. 236). Sous la force de l'imagination, l'esprit en tant qu'« agent perpetuel » (I, xiv, p. 134) [*i. e.* : qui doit sans cesse agir] élabore continûment des représentations qui constituent d'éventuelles sources d'erreurs auxquelles on prête malheureusement de la consistance. À partir d'une image probablement empruntée à Montaigne ([1595] 2004, II, xii, p. 549), Charron affirme qu'« il faut être bien ferme et constant pour ne se laisser emporter au courant, bien sain et préparé pour se garder net d'une contagion si universelle : les opinions générales reçues avec applaudissement de tous, et sans contradiction sont comme un torrent, qui emporte tout [citations : Ovide, *Les Métamorphoses*, VI, v. 472-473 ; Lucrèce, *De la Nature des choses*, II, v. 14-16]. Or ce seroit chose bien longue de specifier et nommer les foles opinions, dont tout le monde est abbruvé. » (Charron, [1601] 1986, I, xxxix, p. 261). Aussi l'attitude convenable à adopter est celle qui consiste à se détacher et à se distinguer de la foule des ignorants (Deshoulières, 2025, « LXI. Lettre à M... [Le Peletier de Souzy] », v. 32-33, p. 203 et « CXVII. Épître à Monsieur Le Peletier de Souzy », v. 10-11, p. 303).

Les remarques jusqu'ici formulées conduisent le lecteur à considérer que la place inaugurale de l'« Élégie » à Licidas (adressée à un personnage derrière lequel les éditeurs s'accordent à deviner les traits du maître) n'est pas fortuite. Pour cerner convenablement la portée de ce choix, on doit rappeler le contexte de première publication : le poème liminaire constitue le dernier écrit d'une série progressivement constituée au fil des livraisons du *Mercur galant* des années 1678 et 1679. Dans l'« Extraordinaire » de janvier 1678 paraît une épître où « une fort belle Dame et d'un très grand mérite » (Deshoulières laissée dans l'anonymat¹⁸) demande avis à son entourage sur le conseil d'« un illustre et galant Berger » qui lui propose de « [s]'engager » (« Il n'est rien de si sot, dit-il, qu'un cœur tranquille ; / Il vaudrait assurément mieux / Qu'il fût en désirs trop fertiles »). S'ensuivent quelques poèmes de « divers Auteurs qui ont tous l'esprit très fin et très délicat » : parmi les quatorze « Réponses très délicatement tournées » et parfois composées « sur les mêmes Rimes de la Demande », on relève un sonnet signé « H. » (et attribué à Hénault dans un manuscrit ayant appartenu à Frédéric Lachèvre : Hénault, 1968, p. xxxiii, note 2¹⁹). Ci-après les vers du premier quatrain : « À des cœurs délicats l'amour fait trop de peine, / Iris, n'aimons jamais ; c'est le meilleur parti. / De n'avoir point aimé nul ne s'est repenti, / La chaîne la plus belle est toujours une chaîne. » Et le poète de conclure par cette pointe : « Que servent les conseils où règnent les appas ? / N'ai-je pas consulté ma raison et la vôtre ? / En suis-je mieux, Iris ? ne vous aimai-je pas ? » Deshoulières y renvoie de manière explicite dans les premiers vers de l'« Élégie » publiée pour la première fois dans le *Mercur galant* de janvier 1679 : « Généreux Licidas, Ami sage et fidèle, / Dont l'esprit est si juste, et dont l'âme est si belle, / Vous, de qui la Raison ne fait plus de faux pas, / Ah, qu'il vous est aisé de dire, n'aimez-pas ! » (Deshoulières, 2025, « VI. Élégie », v. 1-4, p. 100)²⁰. Le poème est l'occasion de maintenir le dialogue avec cet ancien maître, de suivre son « avis » (v. 2 du sonnet : « n'aimons jamais ») et de justifier ce choix (v. 4 de l'élégie : « Ah, qu'il vous est aisé de dire, n'aimez pas ! »), avant de le rappeler dans le poème adressé à Colbert (« VIII. Imitation de la première Ode d'Horace », v. 67-68, p. 105 : « Pour moi

¹⁸ Le poème, qui figure dans ses *Œuvres* à partir de 1705 (Deshoulières, 2025, « CLXXIX. Épître à Monsieur Lucas », p. 441), est inséré dans le récit attribué à Mme *** [Catherine Durand ?] : *Amarante, ou le Triomphe de l'amitié*, Paris, Cl. Jombert, 1715, p. 7). Le dédicataire, auquel est déjà adressée l'idylle intitulée « L'Hiver » (LXXXVI, p. 250-251), est probablement Lucas de Bellebat (Belébat ?) : voir notamment Tricaud, 1703, p. 337-338 (décembre 1702, art. iv).

¹⁹ Le sonnet est inséré dans le récit attribué à Mme *** [Catherine Durand ?] : *Amarante, ou le Triomphe de l'amitié*, Paris, Cl. Jombert, 1715, p. 7.

²⁰ Licidas, nom issu de Théocrite (*Idylles*, VII) et de Virgile (*Bucoliques*, IX). C'est aussi dans *L'Astrée* un berger du Lignon, fils d'Aclippe et d'Amarillis (nom de Parnasse prêté à Mme Deshoulières dans le *Recueil* de 1659 : « Seconde partie », « Portrait de Madame Deshoulières sous le nom d'Amarillis. Fait par M. le C. de G. », p. 509-522), frère aîné de Céladon, surtout caractérisé par sa jalousie. L'épithète *généreux* attachée au nom conventionnel de ce personnage et probablement entendue dans un sens cartésien (*Les Passions de l'âme*, cliii et clxi), on la relève notamment dans le titre de l'article 8 de l'Essai II du livre I des *Exercitationes* de Gassendi (1658, vol. iii, « *Quam ita commendant et colunt generosa ingenia* », p. 113-114, nous soulignons), où le philosophe défend résolument la liberté d'exercer la philosophie, qui doit offrir à l'esprit l'occasion de trouver la paix et le bonheur.

de qui le cœur ne s'est trouvé sensible / Qu'à l'innocent plaisir de bien faire des vers »).

Aussi la reconnaissance de dettes sur laquelle s'ouvre le recueil (et qui laisse deviner une émancipation par rapport au conseil formulé dans l'épître « À Sapho ») pourrait-elle former un diptyque avec l'« Élégie » composée par Hénault, où le sujet lyrique qui « [s]'étai[t] résolu d'écouter la raison, / Et d'être sage au moins dans l'arrière-saison » (*Furetiriana*, « Élégie », p. 108), s'éprenait de la belle Olympe qui lui faisait immédiatement oublier « [ses] plus sages projets » (p. 110). La seule gloire envisageable est alors placée dans l'amour (p. 110-111) : « Et moi qui dédaignais l'empire d'une femme / Je mis toute ma gloire à vivre sous le sien, / Et je crus que lui plaire était l'unique bien. » De son côté, Deshoulières demeure « insensible à l'honneur de fixer un Volage, / Ou de forcer d'aimer l'Âme la plus sauvage » : « dans le sacré Vallon » elle demeure « l'Esprit libre de soins, et l'Âme sans amour » et espère que « les maux dont [elle] feint d'être atteinte / Pour [son] timide cœur sont toujours une feinte ! » (Deshoulières, 2025, « VI. Élégie », v. 17-18, v. 43-44 et v. 53-54, p. 101-102). Voilà le paradoxe : elle n'aime pas ; mais elle écrit sur l'amour (« et pour, et contre lui »). Une telle discordance inscrite dans le sillage ovidien (*L'Art d'aimer*, v. 616) ne comporte-t-elle pas un risque ? À force de faire semblant d'être touchée par l'aiguillon de l'amour (en feignant les plaisirs et les maux qu'éprouve toute amante), elle courrait le danger d'être véritablement *atteinte* : feindre l'amour n'est-il pas une manière de commencer à aimer ? Au moins parvient-elle à répondre à son maître qui en 1649 l'invitait à abandonner les vers (et la gloire qu'ils promettent abusivement) au profit de la passion (et des plaisirs qu'elle peut procurer). La déclaration d'allégeance est donc marquée par l'affirmation d'une singularité qui lui assure une forme de liberté souveraine. Peut-être est-ce la raison pour laquelle les commentateurs ont reconnu rétrospectivement la supériorité de la disciple sur son maître²¹.

La relation entre Deshoulières et son maître est dès le départ marquée par une réflexion sur la gloire : d'un côté, un poète qui se présente comme « un homme tout intérieur », qui « ne [se] félicite guère de l'opinion d'autrui », qui « tâche à [se] régler plutôt par la raison, que par l'exemple » (Hénault, 1670, « À Monsieur Doort », non pag.) et qui fait remarquer qu'« on ne voit point de mœurs plus simples que les

²¹ Ainsi de l'auteur de l'« Éloge historique de Mme et Mlle Deshoulières » (p. xi-xii) : « quiconque fera la comparaison de leur style, de leurs pensées et de la structure de leurs Vers, jugera sans peine que l'Élève a pour le moins égalé le Maître. » Ou encore Goujet, 1740-1756, vol. xviii, p. 394-395 : « La plus grande gloire du Sieur d'Hesnaud est d'avoir eu pour disciple la célèbre Madame des Houlières. » Et Moréri ([1759] 1995, vol. v, art. « Hénault (Jean) », p. 575) : « Ce fut lui qui forma pour la poésie la célèbre des Houlières, qui depuis a été plus loin que son maître. »

[siennes], / Et qui se règlent plus sur les mœurs anciennes » (*Furetiriana*, « Élégie », p. 132) ; bref, un amateur du repos et de la retraite, du loisir et des plaisirs, qui a dû s'approprier la célèbre devise d'Épicure (Plutarque, traité 178, 1128b-1130e ; notamment cité par Gassendi, [1647] 2006, I, 8, 3, vol. i, p. 63 : « Cache ta vie ! »²²) et qui prétend « me[ttre] [sa] sûreté / Dans une heureuse obscurité²³ » (Hénault, 1670, p. 125) ; et, de l'autre côté, une poétesse qui tout en célébrant l'« heureuse obscurité » (Deshoulières, 2025, « XVIII. Les Moutons. Idylle », v. 30, p. 124) des moutons oppose aux « outrages » du temps les « ouvrages » de papier (« V. Préface », v. 10-11, p. 99) qu'elle destine à la postérité avec une vive conscience du pouvoir détenu par le magistère exercé par tout poète doté de « ce maudit talent » (« XXII. Épître chagrine à Mlle [de La Force] », v. 132, p. 132 ; voir, à titre d'exemple, « CXXIX. Épître à Monsieur [Arnaud] », v. 60-65, p. 336) : d'où le souci accordé à l'éducation en général et à l'éducation de ses propres enfants en particulier : comme celle de son fils Jean-Alexandre dans l'épître au duc de Montausier²⁴. À ce « maître », qui dans l'épître dédicatoire de ses *Œuvres diverses* parues de manière anonyme en 1670 dénonçait « la vanité des Auteurs, qui croient, ou que le nom de leurs Mécènes est un sauf-conduit inviolable pour leurs écrits, ou qu'une Épître dédicatoire est un brevet de vie éternelle pour leur Mécène » (Hénault, 1670, « À Monsieur Doort », non pag.), s'oppose donc sa disciple qui choisit de recueillir un choix de ses vers publiés dans les livraisons du *Mercurie galant* (accompagnés de quelques pièces louangeuses de poètes contemporains) sous le titre suivant : *Poésies de Madame Deshoulières*, dès lors destinées à un public doublement élargi (celui des lecteurs de son temps et celui des lecteurs après sa mort). Cet élan de projection vers l'au-delà de la mort n'est pas une simple coquetterie de la part d'une femme de lettres en quête de notoriété, mais le signe d'une confiance dans les pouvoirs de la poésie entendue comme un art susceptible d'ouvrir la voie à l'immortalité²⁵.

²² Cette recommandation de prudence consiste à se retirer et à se détacher de la vie publique pour créer un espace à soi. Et ce, même au sein du monde, selon Épicure (Sénèque, Lettres à Lucilius, xxv, 6).

²³ Voir aussi les vers suivants : « Heureux est l'Inconnu qui s'est bien su connaître, / Il ne voit pas de mal à mourir plus qu'à naître, / Il s'en va comme il est venu. / Mais hélas ! que la mort fait une horreur extrême, / À qui meurt, de tous trop connu, / Et trop peu connu de soi-même. » (1670, p. 127).

²⁴ Ce poème (Deshoulières, 2025, CIII, p. 277-279) est indirectement dirigé vers le cercle formé par le roi, son fils et l'épouse de ce dernier, comme on l'apprend dans la reformulation prosaïque placée à la suite du poème dans un manuscrit (et jamais reproduite, semble-t-il, dans les éditions imprimées des *Poésies*) : « Tout cela veut dire en langage ordinaire que je voudrais bien que vous fissiez l'honneur à mon fils de le présenter au Roi, à Monseigneur et à Mme la Dauphine, les bontés que vous m'avez toujours fait la grâce d'avoir pour moi me font espérer que vous ne lui refuserez pas votre secours et que vous voudrez bien lui permettre d'être à vous avec un aussi véritable que respectueux attachement que moi. » (BnF, Arsenal, ancien fonds, f. fr., ms 2277 [« Recueil de pièces »], fos 418-419).

²⁵ Deshoulières est présentée comme une « Calliope française » par Gilles Ménage dans un poème composé à l'occasion du concours de poésie remporté en 1687 par Antoinette-Thérèse Deshoulières « *Ægidii Menagii. Ad Paulum Pellissonem libellorum supplicum Magistrum. Epigramma Virgo in certamine Poëtarum victrix* » (reproduit dans les *Menagiana*, vol. i, p. 33-34). Lucrèce évoque la muse épique dans son poème (vi, v. 94).

BIBLIOGRAPHIE

Anacréon et Sapho, *Les Poésies d'Anacréon et de Sapho, traduites de grec en Français, avec des remarques par Mademoiselle Le Fèvre*, Paris, D. Thierry et Cl. Barbin, 1681.

Anonyme, « Éloge historique de Mme et Mlle Deshoulières », dans *Œuvres de Mme et de Mlle Deshoulières, Nouvelle édition, Augmentée de leur éloge Historique et de plusieurs pièces, qui n'avaient pas encore été imprimés*, vol. i, Paris, David l'aîné, 1747, p. ix-l.

Bayle Pierre, *Œuvres diverses (1727)*, 6 vol., éd. Élisabeth Labrousse, Hildesheim, Olms, 1965-1982 [reprod. en fac-similé de l'éd. : La Haye, 1727].

Bayle Pierre, *Choix de la correspondance inédite de Pierre Bayle, 1670-1706, publié d'après les originaux conservés à la bibliothèque royale de Copenhague*, éd. Émile Gigas, Copenhague, G. E. C., 1890.

Bayle Pierre, *Lettres de M. Bayle, publiées sur les originaux, avec des remarques*, 3 vol., éd. Pierre Des Maizeaux, Amsterdam, aux dépens de la Compagnie, 1729.

Bayle Pierre, *Dictionnaire historique et critique*, 3 vol., Rotterdam, R. Leers, 1702 [2^e éd.].

Bayle Pierre, *Dictionnaire historique et critique*, 4 vol., Rotterdam, R. Leers, 1697 [1^{re} éd.].

Bloch Olivier René, *La Philosophie de Gassendi. Nominalisme, matérialisme et métaphysique*, La Haye, M. Nijhoff, 1971.

Charron Pierre, *De la Sagesse (1601)*, éd. Barbara de Negroni, Paris, Fayard, coll. « Corpus des œuvres de philosophie en langue française », 1986.

Chométy Philippe, « Du *clinamen* au galimatias : l'imitation de Lucrèce d'Antoinette Deshoulières », dans Philippe Chométy et Michèle Rosellini (dir.), *Traduire Lucrèce. Pour une histoire de la réception française du De Rerum Natura (xvi^e-xviii^e siècle)*, Paris, H. Champion, coll. « Libre pensée et littérature clandestine », n^o 68, 2017, p. 257-284 et 336-339.

Conley John, *The Suspicion of Virtue. Women Philosophers in Neoclassical France*, Ithaca (N.Y.), Cornell University Press, 2002.

Darmon Jean-Charles, *Philosophie épicurienne et littérature t littérature au xvii^e siècle. Études sur Gassendi, Cyrano de Bergerac, La Fontaine, Saint-Évremond*, Paris, PUF, coll. « Perspectives littéraires », 1998.

Des Coutures Jacques Parrain, *La Morale d'Épicure, avec des réflexions*, Paris, Th. Guillain, 1685.

Deshoulières Antoinette, *Poésies*, éd. Sophie Tonolo, Paris, Classiques Garnier, coll. « Classiques jaunes. Littératures francophones », 2025.

Desmarests de Saint-Sorlin Jean, *La Comparaison de la langue et de la poésie française avec la grecque et la latine et des poètes grecs, latins et français*, Paris, L. Billaine, 1670.

Fontenelle, *Nouveaux dialogues des morts (1683)*, éd. Jean Dagen, Paris, H. Champion, coll. « Sources classiques », n^o 132, 2018.

Furetiriana, ou les bons mots et les remarques, d'histoires de Morale, de Critique, de Plaisanterie, et d'Érudition, de M. Furetière, éd. Guy Marais, Paris, Th. Guillain, 1696.

Gassendi Pierre, *Vie et mœurs d'Épicure* (1647), 2 vol., éd. Sylvie Taussig, Paris, Les Belles Lettres, 2006.

Gassendi Pierre, *Opera omnia*, 6 vol., préface de Samuel Sorbière, Lyon, L. Anisson et J.-B. Devenet, 1658.

Goujet Claude-Pierre, *Bibliothèque française, ou Histoire de la littérature française*, 18 vol., Paris, J.-P. Mariette et H.-L. Guérin, 1740-1756.

Hénault Jean (de), *Les Œuvres de Jean Dehénault*, éd. Frédéric Lachèvre, Genève, Slatkine, 1968 [reprod. en fac-similé de l'éd. : Paris, E. Champion, 1909-1928].

Hénault Jean (de), *Œuvres diverses*, Paris, Cl. Barbin, 1670.

Lacey Giles, « Reception of "De Rerum Natura" in the Poetry of Madame Deshoulières », *Studia z Historii Filozofii*, n^o 12/3, décembre 2021, p. 61-95.

Lachèvre Frédéric, *Le Libertinage au xvii^e siècle* (1909-1928), vol. xiii : *Les Derniers libertins. François Payot de Lignières, Mme Deshoulières*, Genève, Slatkine, 1968 [reprod. en fac-similé de l'éd. : Paris, H. Champion, 1909-1928].

Loubère Stéphanie, « Figures et figuration d'Anacréon galant », *Littératures classiques*, n^o 77, 2012, p. 83-95.

Lucrece, *Le Poète Lucrece latin et français*, trad. Michel de Marolles, Paris, Th. Quinet, 1650.

Menagiana, ou les Bons mots et remarques critiques, historiques, morales et d'érudition de M. Ménage, recueillies par ses amis. 3^e édition, plus ample de moitié et plus correcte que les précédentes, 4 vol., Paris, F. Delaulne, 1729.

Montaigne Michel (de), *Les Essais* (1595), éd. Jean Balsamo, Michel Magnien et Catherine Magnien-Simonin, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 2004.

Moréri Louis, *Le Grand Dictionnaire historique* (1759), 10 vol., Genève, Slatkine reprints, 1995 [reprod. en fac-similé de l'éd. : Paris, Les libraires associés, 1759].

Naudaeana et Patiniana, ou Singularités remarquables prises des conversations de MM. Naudé et Patin, Paris, F. et P. Delaulne, 1701.

Niderst Alain, *Fontenelle*, Paris, Plon, coll. « Biographique », 1991.

Niderst Alain, « Jean Hénault (suite) », *Revue d'histoire littéraire de la France*, septembre-octobre 1978, p. 707-721.

Niderst Alain, *Fontenelle à la recherche de lui-même (1657-1702)*, Paris, A.-G. Nizet, 1972 (a).

Niderst Alain, « Jean d'Henault et Charles de Henaut », *Revue d'histoire littéraire de la France*, 72^e année, n^o 1, janvier-février 1972 (b), p. 1-19.

Niderst Alain, « "Traits, notes et remarques" de Cideville : documents sur La Fontaine, Molière, Racine, Mme de La Fayette, etc. », *Revue d'histoire littéraire de la France*, 1969, p. 822-831.

Ovide, *P. Ovidii Nasonis Sulmonensis. Heroidum liber*, éd. et trad. Michel de Marolles, Paris, P. Lamy, 1661.

Pintard René, *Le Libertinage érudit dans la première moitié du xvii^e siècle* (1943), nouvelle éd. augmentée d'un avant-propos, Genève, Slatkine, 2000 [reprod. en fac-similé de l'éd. : Paris, Boivin, 1943].

Pintard René, « Un ami mal connu de Molière : Jean de Hénault », *Revue d'histoire littéraire de la France*, septembre-octobre 1972, p. 954-975.

Poésies choisies de Messieurs [...] et de plusieurs autres, 5 vol., Paris, Ch. Sercy, 1658-1666.

Recueil des portraits et éloges, en vers et en prose, dédié à son Altesse Royale Mademoiselle, Paris, Ch. de Sercy et Cl. Barbin, 1659.

Recueil de pièces curieuses et nouvelles, tant en prose qu'en vers, 5 t., 10 vol., La Haye, A. Moetjens, 1694.

Recueil de pièces choisies, tant en prose qu'en vers, 2 vol., Paris, P.-F. Émery, 1714.

Salem Jean, *La Mort n'est rien pour nous. Lucrece et l'éthique*, Paris, J. Vrin, coll. « Bibliothèque d'histoire de la philosophie », 1990.

Sainte-Beuve Charles-Augustin, *Port-Royal (1840-1859)*, 2 vol., éd. Philippe Sellier, Paris, R. Laffont, coll. « Bouquins », 2004.

Sainte-Beuve Charles-Augustin, « Une ruelle poétique sous Louis XIV », *Revue des Deux Mondes*, 15 octobre 1839 ; repris dans *Portraits de femmes* (1844), éd. Gérard Antoine, Paris, Gallimard, coll. « Folio classique », 1998.

Schröder Volker, « Le grand nom de Louis mêlé à mes ouvrages" : la place du roi dans les *Poésies* de Mme Deshoulières », dans Alain Génétiot (dir.), *Morales du poème à l'âge classique*, Paris, Classiques Garnier, coll. « Rencontres », n^o 408, 2019.

Tricaud Anthelme, *Essais de littérature pour la connaissance des livres*, La Haye, L. et H. van Dole, 1703.

Vernière Paul, *Spinoza et la pensée française avant la Révolution*, Genève, Slatkine reprints, 1969 [reprod. en fac-similé de l'éd. : Paris, 1954].

Vesperini Pierre, *Lucrece. Archéologie d'un classique européen*, Paris, Fayard, coll. « L'épreuve de l'histoire », 2017.

Worms René, *La Morale de Spinoza. Examen de ses principes et de l'influence qu'elle a exercée dans les temps modernes*, Paris, Hachette, 1892.

PLAN

AUTEUR

Damien Fortin

[Voir ses autres contributions](#)

Sorbonne Université — Damien.Fortin@sorbonne-universite.fr

Courriel : Damien.Fortin@sorbonne-universite.fr